



Point 9 à l'ordre du jour :

**Motion « Pour une mise en œuvre rapide et sereine  
du rapport sur les dotations »**

*Argumentaire des motionnaires*

# « Pour une mise en œuvre rapide et sereine du rapport sur les dotations »

Motion déposée le 04.02.2020

## Préambule : rappels

Le Synode des 8 et 9 mars 2019 a, notamment, adopté les décisions suivantes en matière de dotations pour la période 2020-2024 (dans les deux encadrés suivants, nous reproduisons des extraits exacts/scannés du pv de la session synodale en question) :

### Décision 1 :

En regard de la Convention de subventionnement pour les années 2020 à 2024, le Synode adopte la répartition suivante des enveloppes de dotations au sens de l'article 193 du Règlement ecclésiastique :

	π Régions, paroisses-et-PLA	S&Oπ	Admin.π	MiCoπ	CSπ	Dotationπ
Dotations·2018π	164π	14,5	11,5π	26π	4π	220π
Déplacement·EMSπ	158,5π		26π	31,5π	4π	220π
<b>Proposition·GTπ</b>	<b>145π</b>		<b>23π</b>	<b>31,5π</b>	<b>3,5π</b>	<b>203π</b>
%π	--8,5%π		--11,5%π	0%π	12,5%π	π

(Source de l'extrait : page 15 du pv du Synode des 8 et 9 mars 2019)

(Selon le CS et l'ORH lors de la préparation du rapport de dotation le 24.11.2018)

### Décision 2 :

La décision 2 est adoptée :

« Le Synode charge le Conseil synodal de prendre les mesures nécessaires pour une application des enveloppes de dotations fixées par le Synode à l'été 2020. Le Conseil synodal de la prochaine législature aura pour mission de restructurer les offices et les services et, si besoin, de procéder à la mutation des personnes. »

(Source de l'extrait : page 22 du pv du Synode des 8 et 9 mars 2019)

Ces décisions étaient le résultat d'un long travail mené par un groupe de travail représentatif de notre Eglise. Ce groupe a siégé à plusieurs reprises, il a rencontré différents lieux d'Eglise et différents partenaires pour aboutir à un rapport dans le but d'établir, de manière participative et consensuelle, une proposition de répartition des ressources humaines à échéance 2024. Cette dotation intègre la diminution de la dotation de l'EERV rendue nécessaire par le rééquilibrage de la subvention de l'Etat de Vaud entre les différentes Eglises reconnues de droit public.

Ce groupe de travail a unanimement soutenu la proposition du CS d'anticiper pour l'année 2020, déjà, les dotations qui devront être celles de 2024, et cela même si la subvention de l'Etat ne diminuera pas abruptement mais par palier (année après année). Procéder ainsi devait permettre l'attribution de mandats appelés à accompagner cette diminution sur le terrain (ce qui a été appelé « volant de manœuvre » voir les pages 22 et suivantes du pv des 8 et 9 mars).

Maintenant, le Conseil Synodal en poste écrit dans son message du 20.12.2019 ceci :

« Il [le CS] souhaite travailler ces questions avec l'ensemble des actrices et des acteurs, de manière adaptée à chaque lieu de l'EERV. Une telle démarche participative est d'envergure. Elle est nécessaire, exigeante et demandera du temps.

La mise en œuvre des décisions en matière de dotation est prématurée en 2020. Elle ne permettrait plus une liberté d'action dans le déploiement de l'activité de l'Eglise. En conséquence, le Conseil Synodal

souhaiterait se donner jusqu'à l'été 2021 pour déployer les ressources humaines et financières en lien avec l'orientation renouvelée, élaborée en concertation »<sup>1</sup>.

## Diagnostic

Nous comprenons que le Conseil Synodal fraîchement élu souhaite disposer d'un temps de réflexion et d'acclimatation, afin de maîtriser correctement les rouages de notre Eglise et d'en connaître les besoins effectifs. Néanmoins, il nous paraît nécessaire de prendre, aujourd'hui déjà, certaines décisions de fond dans la mise en œuvre des enveloppes de dotation. En cause, quatre raisons principales :

- La première tient au climat anxiogène qui, dans cette situation de flou et d'incertitudes, gagne certaines régions et paroisses de notre Eglise, tout comme de nombreux acteurs du terrain. Précisément : face à l'absence de chiffres réels, des projections hypothétiques, voire carrément fictives, sont avancées çà et là en Eglise. De même, certains lieux d'Eglise s'engagent déjà à défendre bec et ongle leur(s) poste(s) ministériel(s), alors que d'autres revendiquent une repourvue immédiate de leur dotation actuelle et que d'autres encore imaginent différents scénarios d'avenir qui, faute de pouvoir se réaliser dans un laps de temps raisonnable, en découragent plus d'un.
- La deuxième est l'état de nos finances. Lors de sa session de novembre dernier, le Synode a adopté un budget largement déficitaire. Il nous a été dit que les comptes actuels ne seraient satisfaisants que dans la mesure où les placements de l'EERV ont bénéficié d'une conjoncture extraordinaire. Cette situation nous semble très préoccupante et a notamment pour effet de bloquer toute solution RH de remplacement.
- La troisième réside dans le respect d'une décision prise démocratiquement en Synode. Si l'on souhaite s'écarter de cette décision antérieure, la procédure en la matière doit être formellement respectée et les raisons dirimantes expliquées. Par ailleurs, il nous semble de la responsabilité même du Synode de s'engager aux côtés du Conseil synodal pour mettre en œuvre une politique d'Eglise longuement réfléchie lors de la précédente législature et approuvée à la majorité.
- La quatrième raison tient au fait que la dotation adoptée en mars 2019 était déjà le résultat d'une démarche largement consensuelle et participative à laquelle ont contribué directement deux des membres de l'actuel CS et que, par rapport à la masse de travail qui accapare actuellement l'exécutif de notre Eglise, du temps pourrait être économisé de la sorte.

## Conséquences

Si la réduction des postes dans les Services et Offices appelle de manière légitime un temps de réflexion et de concertation plus long, il ne nous semble guère souhaitable, pour les raisons susnommées, de prolonger une interminable situation d'attente dans les régions et les paroisses. Dans tous les cas, ce processus de diminution des ressources humaines appellera un accompagnement et une implication forte des instances régionales et paroissiales, qui, nous l'avons dit, ont bien souvent déjà anticipé les travaux de réflexion. Pour ne pas brusquer ce processus, un démarrage à l'été 2020 permettrait une mise en place concertée et sereine des réductions de la voilure ministérielle décidées lors du Synode de mars 2019. Reste que, pour que ce processus puisse, s'amorcer le nombre d'EPT en moins par Région ecclésiastique doit être fixé.

Une des pistes pourrait être de lier la dotation au nombre de protestants déclarés par région (selon le modèle de la contribution financière). Les régions seraient ensuite libres de décider d'une clé de répartition à appliquer dans leur région. Cette règle mathématique constitue non seulement une option équitable mais aussi susceptible d'une mise en œuvre rapide. Si besoin est, quelques mandats permettront d'améliorer ponctuellement certaines situations et d'accompagner l'évolution de l'Eglise dans cette période de transition. D'après le CS sortant et l'ORH, cette diminution de poste devrait être financée par la subvention et les contributions des régions de 2024.

---

<sup>1</sup> Extrait d'un mail intitulé « Communication du Conseil synodal sur les dotations » et adressé le 20 décembre 2019 aux destinataires de la circulaire *eerv.flash*.

## Proposition de décision

Le Synode charge le Conseil Synodal de présenter au Synode de juin 2020 :

- Un projet de mise en œuvre des décisions du Synode de mars 2019, afin que celles-ci puissent entrer en vigueur à l'été 2020.
- Un projet d'accompagnement de cette mise en œuvre, si nécessaire par l'attribution de mandats ponctuels.

Texte déposé par les délégué-e-s au Synode suivant-e-s :

1. Marie-Christine Berney
2. Simon Butticaz
3. Olivier Delacrétaz
4. Sébastien Fague
5. Laure Fontannaz
6. David Freymond
7. François Grasset
8. Emmanuelle Jacquat
9. Laurent Lasserre
10. Henri Laufer
11. Olivier Leuenberger
12. Daniel Marmet
13. Claude Neyroud Busslinger
14. François Paccaud
15. Sylvain Pellet
16. J. Hubert Rakotonandrasana
17. Martina Schmidt
18. Françoise Schneiter